

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2018.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E.
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
7. Travaux d'aménagement de la rue des Acacias : Acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation de ces travaux.
8. Adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et confier cette mission au Centre Interdépartemental de Gestion (Centre de Gestion).
9. Règlement intérieur de la médiathèque et de l'espace public numérique (E.P.N) avis du conseil municipal
10. Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T) : Avis du conseil municipal.
11. Règlements des Services Périscolaires.
12. Modification des statuts du SIARCE, Extension du périmètre : Avis du conseil municipal.
13. Retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE pour la compétence distribution de l'eau potable : Avis du conseil municipal.
14. Admission de titres en non-valeur.
15. Modification du tableau des effectifs : Création d'emplois non titulaires
16. Prestations de service Accueil de Loisirs Extrascolaires et Périscolaires : autorisation au Maire de signer ces conventions d'objectifs et de financement.
17. Séjour du centre loisirs en Ardèche du 22 au 30 Août : Avis du conseil municipal
18. Dénomination du Centre de loisirs et changement de nom parc de loisirs de la Saussaie

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaient Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole SERGENT, M. Thierry MARAIS, Mme Marie-France PIGEON, M. Pierre MARCILLE Maires-Adjointes M. Olivier SCHINTGEN, Conseiller Municipal Délégué, Mme Simonne CADIX, M. Olivier JOSSE, M. Christophe RICHARD, Mme Nicole GUERNEVE, Mme Françoise MAGYAR, M. Philippe BOUILLAGUET.

Etaient Absents : Mme Michèle MAUNY, (pouvoir à Mme CADIX), Melle Sarah STOEBSNER, (pouvoir à Mme PIGEON), Mme Sandrine DERYCKE, (pouvoir à M. QUINTARD), Mme Valérie BERNARD, (pouvoir à M. MARAIS), M. Stéphane HUET, M. Pascal BOVIS.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2018.

M. MARCILLE indique que son intervention sur le point n°15 du compte-rendu « Autorisation au Maire de signer la contribution Environnementale entre la Semardel et la commune » n'a pas été transcrite dans le compte-rendu. M. MARCILLE souhaitait que soit précisé sur chaque point de la convention que l'intervention de la commune était limitée **aux voies communales**.

M. QUINTARD précise que lors du salage hivernal toutes les voies sont salées par la commune.

Ces précisions étant apportées, le compte-rendu de la séance du 13 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Mme SERGENT est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Accord unanime.

Fait à Vert le Grand, le 21 juin 2018

Le Maire,

JC. QUINTARD



Avant de commencer la séance, M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention de groupement de commandes concernant la distribution de documents de communication entre la C.C.V.E. et les communes de La Ferté-Alais, d'Itteville et de Vert le Grand.

- Autorisation au Maire de déposer une demande de subvention dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional.

Accord unanime du Conseil municipal

Convention de groupement de commandes concernant la distribution de documents de communication entre la C.C.V.E. et les communes de La Ferté-Alais, d'Itteville et de Vert le Grand.

Pour ses besoins en matière de distribution de documents de communication et au regard du montant annuel budgété pour y répondre, un marché sur le thème a été lancé en 2016 et notifié à l'Association Sésame par la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Ce dernier doit être relancé prochainement.

Suite aux dernières rencontres entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et les communes du territoire, certaines ont fait part de leur éventuel besoin en la matière.

Les communes de la Ferté-Alais, Itteville et Vert-le-Grand ont répondu favorablement à ce projet ce qui permet la constitution d'un groupement de commandes sur le thème, sachant que La Communauté de Communes du Val d'Essonne en sera le coordonnateur.

Il est en conséquence proposé de lancer un groupement de commandes sur 4 ans. L'objectif visé est la recherche d'économies pour un niveau de qualité de service équivalent.

Considérant qu'il convient de nommer un membre titulaire et un membre suppléant de la commune pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres de ce groupement,

Vu les candidatures présentées en qualité de représentants titulaire et suppléant,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre la CCVE et les communes de la Ferté-Alais, Itteville et Vert-le-Grand pour la passation d'un marché relatif pour la distribution de documents de communication, ci-annexée.

Précise que la Communauté de Communes du Val d'Essonne en sera le coordonnateur et que les frais inhérents à la procédure du groupement seront intégralement supportés par elle.

Autorise Le Maire à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout document y afférent.

Autorise Monsieur Patrick IMBERT, Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, en tant que coordonnateur du groupement, à signer les actes d'engagement du marché.

Précise que les frais inhérents à la procédure du groupement de commandes seront intégralement supportés par la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Autorise le lancement dudit marché public.

Désigne M NICOLAS en qualité de membre titulaire et M JOSSE en qualité de membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres de ce groupement.

Autorisation au Maire de déposer une demande de subvention dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional :

M. QUINTARD demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil régional dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement Régional. (C.A.R.)

Le C.A.R. doit comporter au minimum 2 projets, les dépenses sont plafonnées à 2 millions d'euros pour une subvention de 50 % soit 1 million d'euros.

M. QUINTARD propose de déposer un dossier pour les travaux de l'orangerie, pour les menuiseries de la mairie pour les travaux de rénovation de la salle Henri Boissière et pour les projets de rénovation de voirie à venir.

Les travaux inscrits dans le C.A.R. doivent être réalisés dans le délai de trois ans après accord de subvention.

M. QUINTARD indique que si nous arrivons à finaliser le dossier avant la rentrée, nous pourrions avoir l'accord en 2019.

Accord unanime du conseil pour déposer un dossier de demande de subvention.

3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Commission Jeunesse : Marie-France PIGEON

La commission jeunesse s'est réunie le 23 avril dernier.

Le programme d'activités du second semestre 2018 va paraître courant juillet.

Il a été décidé d'un accord commun d'augmenter la participation des jeunes :

- La participation pour les activités ayant un coût inférieur à 35 € restera à 5 €, celle dont le coût sera supérieur à 35 € sera de 12 €
La vente traditionnelle des brioches par nos jeunes aura bien lieu lors de la fête du village, il est demandé à chacun des participants de s'inscrire en mairie. Une sortie surprise leur sera offerte courant octobre pour les remercier de leur participation.

Commission Culture : Nicole SERGENT

La commission s'est réunie le 23 mai afin de préparer la fête de la musique qui aura lieu cette année en deux temps le 21 juin nous vous proposerons un concert de trompes de chasses à l'église.

Le vendredi 22 juin la traditionnelle fête de la musique sur la place du village

Commission Travaux : Bruno NICOLAS

La commission des travaux s'est réunie le 22 Mai pour étudier les points suivants :

- entretien de la salle H Boissière (elle a 25 ans) ; des devis ont été demandés pour les travaux suivants :
 - rénovation et lasure de la structure bois extérieure
 - éclairage de la salle
 - rénovation du sol de la salle
 - changement des radiateurs électriques obsolètes
 - nettoyage de la couverture et du bardage métallique
 - divers travaux d'entretien courant
- changement des menuiseries extérieures de la mairie (fenêtres, portes d'entrée et volets) ; des devis ont été demandés.

Commission Conseil Municipal d'Enfants : Olivier JOSSE

Les prochaines élections du conseil Municipal d'enfants auront lieu en octobre prochain. M. NICOLAS, 1^{er} Maire-Adjoint et quelques membres du conseil municipal sont venus présenter aux futurs candidats et électeurs le Conseil Municipal Enfants. Cela été un moment d'échanges toujours aussi enrichissant avec des questions parfois déroutantes.

Commission Scolaire Bruno NICOLAS

La commission scolaire s'est réunie le 29 Mai et a étudié principalement les points suivants :

- règlements périscolaires 2018-2019 (voir point n°11 de l'ordre du jour)
- installation d'un système d'alerte intrusion par la société Survacom (voté au budget primitif en Avril)
- travaux de rénovation de cours élémentaire et maternelle
- compte tenu de la prévision d'effectif 2018-2019 en maternelle, il n'y aura que 3 classes l'an prochain.

Un exercice PPMS Confinement s'est déroulé le 18 mai aux écoles ; aucun problème particulier n'a été soulevé.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Commission Insertion : Bruno NICOLAS

La commission Insertion de la CCVE s'est réunie le 2 Mai ; ont été étudiés les points suivants :

- représentants de la CCVE à l'association « Mission Locale des 3 Vallées » (accueil et accompagnement des jeunes de 16-25 ans en recherche d'insertion sociale et professionnelle)
- localisation d'une antenne de la ML3V (principalement sur La Ferté Alais)
- bilan du Job Dating d'Été du 28 Mars (30 offres ont été validées)

Commission Transport-mobilité : Christophe RICHARD

La commission s'est réunie le 22 mai dernier, principaux points à l'ordre du jour :

- SA 2019 du RER D en lien avec la présentation du Bureau Communautaire
- Point sur le transfert des charges liées à la carte scolaire

La commission s'est également réunie le 11 juin dernier, à l'ordre du jour,

- Engagement de la C.C.V.E. au titre du SDA AD4Ap à réaliser les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts prioritaires
- Demande de subvention auprès de d'Ile de France Mobilités pour les travaux de mise aux normes des points d'arrêts
- Point sur les tarifs des abonnements des circuits spéciaux scolaires 2018/2019
- Projet de mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique.

La commission mixte finances/transports mobilité s'est déroulée juste après la commission transports

Principal point à l'ordre du jour :

- La CCVE ne verserait plus d'attribution de compensation pour le transfert de charges de la carte scolaire aux communes. Elle versera directement une aide financière aux familles (enveloppe de 154 700 euros) via une déduction sur la facturation de leur abonnement. Ce dispositif pourrait concerner tous les élèves de la CCVE inscrits à :
 - Un circuit spécial scolaire géré par la CCVE ou par le syndicat « Transports Sud Essonne » (TSE)
 - Un établissement scolaire public de secteur

La commission propose que les élèves inscrits à un circuit spécial scolaire desservant un établissement privé ne soient donc pas éligibles.

Les membres de la commission « transports-mobilités » ont proposé des critères de calcul de l'aide financière pour le coût résiduel des familles pour l'abonnement des circuits spéciaux scolaires :

- Le montant de l'enveloppe serait de 154 700 euros maximum.
- Ce montant serait versé annuellement pour une durée minimum de 4 ans, soit la durée de la convention avec Ile de France-Mobilités.
- La prise en charge serait calculée sur la tarification de l'abonnement de la carte SCOL'R des primaires (Maternelles, Élémentaires) et collégiens soit 122 euros pour l'année scolaire 2017/2018
- La CCVE ne se substituerait pas à la participation de la région pour les lycéens.
- Les familles financeraient au maximum 40% du coût résiduel de la carte scolaire pour l'année scolaire 2018/2019, la CCVE financerait 60% restant dudit coût.

Le tarif 2018/2019 vient de passer à 125 euros.

Commission aménagement du territoire, voirie, travaux, aire d'accueil des gens du voyage : Pierre MARCILLE

La commission s'est réunie le 13/06/2018.

1/Engagement de la CCVE sur la redistribution des possibilités d'extension du secteur de l'écosite de vert le grand.

Au SDRIF deux pastilles d'extension de la zone de développement économique existent sur VERT LE GRAND (25ha par pastille), afin de permettre à Echarcon d'intégrer dans son nouveau PLU les projets de l'écosite, il est proposé de positionner une pastille sur Echarcon.

2/Dématérialisation des ADS. (Autorisation des Droits du Sol)

Possibilité pour les usagers de saisir par voie électronique.

La loi demande que cette possibilité soit mise en place pour le 07/11/2018.

Cela entraîne une évolution du logiciel métier, des formations et des investissements matériels.

3/Rapport activité des gens du voyage.

Indicateur occupation	Reste à charge pour la C.C.V.E.
Ballancourt 64%	940€ par place, 27.71% des dépenses soit un coût annuel de 11 280.60 €
Itteville 19.18%	1 633€ par place, 51% des dépenses soit un coût annuel de 19 596.70 €
Menecy 54.65%	474€ par place, 16.27% des dépenses soit un coût annuel de 9 481.96 €

4/Révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage.

-Abandon de la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage au profit de réalisation de terrains familiaux, constat de sédentarisation.

A ce stade la CCVE ne devra pas réaliser de terrains familiaux.

-Suppression du principe d'une aire de grand passage par intercommunalité au bénéfice de réalisation de 3 nouvelles aires de grand passage pour le département.

a/ communauté agglomération Paris Saclay (ouverture toute l'année)

b/Cœur Essonne Agglomération (ouverture toute l'année)

c/CCVE (ouverture uniquement estivale)

-Création d'aire de moyens passages (50 à 80 caravanes) ouverte toute l'année.

CCVE pas concernée, plutôt les villes du NORD.

5/ Réalisation piste cyclable sur Ballancourt sur Essonne

De la gare à Fontenay. partie site propre de la ville

Délégation à la commune de la maîtrise d'ouvrage car propriété de la commune.

Conseil Communautaire du 29 mai 2018 : Jean-Claude QUINTARD

Principaux points

- Refonte du règlement pour le versement des fonds de concours aux communes de la CCVE approuvé à l'unanimité.
- Composition du Comité Technique et du CHSCT : les 6 représentants (3 titulaires et 3 suppléants) de la collectivité seront désignés par arrêté du président de la CCVE.
- Approbation de l'avenant n° 1 du règlement concernant l'attribution de subventions pour les travaux d'accessibilité des PMR, en faveur de commerces du Val d'Essonne et l'ajout d'une deuxième date de dossier au plus tard le 31 août 2018.
- Approbation de l'avenant n° 1 pour les travaux de rénovation de façades commerciales de commerces de la CCVE dépôt de dossier au plus tard le 31 août 2018.
- Le tarif horaire des interventions du service aide à domicile reste le même soit 20.50 € l'heure (pris en charge partiellement par les caisses de retraites, les mutuelles et le département).
- Les membres du conseil ont :
 - * validé la répartition des montants de subvention à verser dans le cadre des manifestations à rayonnement communautaire 2018. (7 500 € pour cette année).
 - * validé le principe de partenariat financier en faveur des actions culturelles et sportives sur notre territoire.

L'intégralité du compte-rendu du conseil est à retrouver sur le site de la CCVE.

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats

M. QUINTARD précise que les horaires des déchetteries ont été modifiés (une heure plus tard le soir) à la demande des entreprises. Toutes les informations concernant le siredom sont disponibles sur le site : www.siredom.fr

6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.

M. QUINTARD, rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation (montants TTC) :

- Climatiseur médiathèque (LTC)	4 706.40 €
- Chemin piétonnier abords église (STRF)	11 867.62 €
- Chaudière mairie (SOGERE)	12 636.90 €
- Ordinateurs EPN (IBS)	5 604.00 €

TOTAL : 34 814.92 €

7. Travaux d'aménagement de la rue des acacias : Acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation de ces travaux.

M. QUINTARD indique aux membres du conseil municipal qu'en vue de la réfection de la voirie rue des Acacias, il est nécessaire à la commune de Vert le Grand d'acquérir une bande de terrain sur des parcelles agricoles.

Après avis auprès des différents propriétaires, ces derniers ont donné leur accord pour la reprise de terrain telle qu'elle figure sur le plan ci-joint :

- 10 m² sur la parcelle cadastrée : V 406
- 69 m² sur la parcelle cadastrée : V 404
- 360 m² sur la parcelle cadastrée : V 187
- 229 m² sur la parcelle cadastrée : V 190

Monsieur QUINTARD propose d'acquérir ces parcelles au tarif de 10 € du m² pour le propriétaire et de 5 € du m² pour l'exploitant.

Ces tarifs ont été évalués en concertation avec la Chambre d'Agriculture.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

M. MARCILLE, intéressé, ne prend pas part au vote.

8. Adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et autorisation au Maire de signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) lui confiant cette mission.

Le CIG de la Grande Couronne propose aux collectivités de son ressort et à la demande du Conseil d'État, d'expérimenter une médiation préalable dite « obligatoire ».

L'obligation tient seulement en un engagement à examiner la possibilité d'ouvrir une médiation avec l'agent sur certains litiges et dans l'affirmative, de tenter de trouver un accord, dans un dialogue accompagné par le centre de gestion en qualité de médiateur. En aucun cas, il y a d'obligation de mener une médiation, ni de parvenir à un accord, l'entrée et la sortie de la médiation restant libres, même en cas d'adhésion.

Sur délibération adoptée avant le 1^{er} septembre 2018, toutes les collectivités de la Grande Couronne peuvent ainsi s'engager à examiner la possibilité d'une médiation pour les contentieux que leurs agents (*fonctionnaires ou contractuels*) auront engagés en matière de rémunération, de mobilité (*détachement, disponibilité, congé sans traitement*), de réintégration après ces congés, de règles de classement, de formation, d'insertion des personnes handicapées et de reclassement des agents inaptes.

Comme mission facultative proposée par le centre de gestion, elle fera l'objet d'une facturation, à raison de 49,80 € TTC par heure de médiation.

Le décret du 16 février 2018 précité dispose que les collectivités intéressées doivent conclure avant le 1^{er} septembre 2018 avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale la convention lui confiant la mission de médiation préalable obligatoire.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADHERER** à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au CIG de la Grande Couronne,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) : Avis du conseil municipal.

M. NICOLAS présente le projet éducatif territorial (PEDT) aux membres du Conseil municipal. Ce projet formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il définit principalement :

- recensement des enfants de 3 ans au lycée
- priorités éducatives
- services offerts (lieux, horaires, tarifs, ...)
- encadrement
- partenaires (CAF, PMI, DDCS)
- à renouveler tous les 3 ans

Après discussion, le projet éducatif territorial est adopté à l'unanimité.

10. Règlement intérieur de la médiathèque et de l'espace public numérique (E.P.N) : avis du conseil municipal.

Mme SERGENT présente aux membres du Conseil municipal la proposition de règlement intérieur :

Au regard de la loi, l'espace numérique constitue un lieu d'accueil du public et à ce titre, il est soumis à un certain nombre d'obligations légales spécifiques.

Nous avons donc décidé de mettre en place les modalités les plus souples qui permettront d'être en conformité avec la loi, tout en ménageant au mieux nos objectifs initiaux.

- précautions en matière d'accueil des mineurs
- Conservation des logs
- Filtrage

Cohérence du service culturel

- Un service unique : Service culturel
- Des missions communes : information, éducation, culture, loisirs.

Un règlement intérieur commun est justifié par :

- Un public commun
- Un cadre législatif commun

La Spécificité des deux espaces est conservée dans le règlement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement proposé.

11. Règlement des services périscolaires.

M. NICOLAS présente aux membres du conseil municipal les modifications proposées par la commission scolaire et périscolaires. Les principales modifications des différents règlements sont les suivantes :

- changement de dénomination du Centre de Loisirs qui devient maintenant un ACM (Accueil Collectif de Mineurs)
- précisions importantes concernant l'inscription des enfants à la garderie
- précisions importantes concernant le passage sécurisé des enfants de l'étude surveillée à la garderie.
- modalités pour le Service Minimum d'Accueil, en cas de grève des enseignants (pour une meilleure gestion du personnel et de commande des repas).

Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité.

12. Modification des statuts du SIARCE : Extension du périmètre, avis du conseil municipal

Mme PIGEON précise que lors de son Comité Syndical du 12 avril dernier, le SIARCE a adopté la modification de ses statuts.

- nécessité d'introduire la sécabilité de la compétence réseaux secs et l'introduction de la possibilité d'installer des bornes de recharge pour véhicule électrique et préciser les actions à mener en matière de production d'énergie renouvelable et de récupération à partir des infrastructures de réseaux et des ouvrages d'eau potable, d'assainissement et le long de l'Essonne.
- la nécessité d'introduire la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) d'en préciser les compétences définies dans le code de l'environnement article L 211-7, dont la mise en œuvre a été assouplie par la loi du 30 décembre 2017.

En tant que membre du SIARCE, nous vous demandons donc d'adopter les modifications de ces statuts.

Accord unanime du Conseil municipal.

13. Retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE pour la compétence distribution de l'eau potable : avis du conseil municipal.

Mme PIGEON demande aux membres du conseil municipal d'approuver le retrait partiel de cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE pour la compétence eau potable.

Ce retrait a été approuvé le 8 février dernier par le conseil communautaire de Cœur d'Essonne et le 1^{er} mars par le Comité Syndical du SIARCE ;

Accord unanime du Conseil municipal.

14. Admission de titres en non-valeur.

M. QUINTARD présente aux membres du conseil municipal des états d'admission en non-valeur concernant des règlements des services périscolaires de 2012 et 2013 et un reliquat de loyer d'entreprises de la zone artisanale ayant cessé leurs activités ».

Ces états d'admission représentent un montant de 8 957.50 Euros.

Le conseil municipal prend acte de ces non-valeurs.

15. Modification du tableau des effectifs : création d'emplois non titulaires.

M. QUINTARD propose au conseil municipal :

- Afin d'assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels (article 3-1)

- Afin de faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi (article 3-2).
 - Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs) ou pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs) (article 3 - 1° et 2°).
 - Afin d'occuper des emplois permanents, lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions à remplir (article 3-3 - 1°)
- ✓ de créer au tableau des effectifs :
- 8 emplois d'adjoints techniques non titulaires, à temps complet pour exercer les fonctions d'entretien de la commune aux services techniques
 - 4 emplois d'adjoints d'animation, à temps complet pour exercer les fonctions d'animation à l'accueil de Loisirs
 - 2 emplois d'adjoints administratifs non titulaires, à temps complet pour exercer les fonctions d'accueil et de gestion administrative à la mairie
 - 1 emploi de surveillant d'étude

Accord unanime du Conseil municipal

16. Prestation de service Accueil de Loisirs Extrascolaires et Périscolaires : Autorisation au Maire de signer les conventions d'objectifs et de financement.

M. NICOLAS présente les conventions d'objectifs et de financement de l'accueil collectif de mineurs périscolaires et extrascolaires proposées par la Caisse D'Allocations Familiales.

Ces conventions ont pour objet :

- Prendre en compte les besoins,
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre
- Fixer les engagements réciproques des co-signataires.

Les conventions d'objectif et de financement avec la CAF (2018-2020) permettent de toucher les subventions de la CAF pour les différents services périscolaires ; elle doit être renouvelée tous les 3 ans.

Après discussion,

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions proposées.

17. Séjour du Centre de Loisirs en Ardèche du 22 au 30 Août : Avis du Conseil Municipal.

Séjour prévu pour 25 enfants et 5 accompagnateurs (avec le centre Charlie Chaplin) dans l'Ardèche du 22 au 30 Août 2018

- coût du séjour (pour les 2 centres de loisirs) : 12 130 € avec les activités

La facturation s'effectuera au quotient familial (26 journées de centre de Loisirs)

Le projet de séjour et le montant facturé aux parents est adopté à l'unanimité.

18. Dénomination du Centre de Loisirs et changement de nom du parc de Loisirs de la Saussaie.

M. JOSSE rappelle que les jeunes élus ont formulé les propositions suivantes pour un nom du centre de loisirs, désormais Accueil Collectif de Mineurs : « La Cigale et les Fourmis », « Les petits joueurs », « Le repère des papillons », « La Coulette », « Les petits loups », « Les abeilles » et « La ruche ». Parmi ces noms, deux ont retenu particulièrement leur attention : « Les petits loups » et « La ruche », et vous propose donc de les soumettre à notre vote.

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition « les petits loups »

M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal de rendre hommage à M. Serge DASSAULT qui a beaucoup aidé la commune.

Il propose de nommer le parc de Loisirs de la Saussaie « Complexe sportif Serge DASSAULT ».

Accord unanime du Conseil municipal.

Questions diverses

Jean-Claude QUINTARD :

Je remercie Mme TREPTEL pour l'organisation des 20 ans du relais d'assistantes maternelles.

Bruno NICOLAS :

Installation de la fibre actuellement sur la commune

Les travaux de la rénovation de la couverture de la Bourdaisière (domaine de la Saussaie) ont commencé ; ils doivent durer environ 6 mois. Les échafaudages resteront en place pendant cette durée.

Le 17 Mai a eu lieu à l'Auberge du Pavillon une réunion avec les locataires sur la rénovation de l'immeuble d'Essonne Habitat (bailleur social) rue de la Croix Boissée (intérieure et extérieure) ; un permis de construire doit être déposé prochainement.

Samedi 9 Juin a eu lieu salle des Vignes la fête des 20 ans du RAM avec parents, assistantes maternelles et enfants ; spectacle pour les tout petits puis évocation des activités de ce relais qui met en relation parents et assistantes maternelles (et ses nombreuses activités) avec une pensée toute particulière pour celle qui a été à l'origine de ce service, Brigitte LE COEUR.

La remise des prix aura lieu le 22 juin, la fête des écoles, le 29 juin de 18h et 15h30

Marie-France PIGEON :

Le 1^{er} juillet prochain, les pompiers organisent une grande manifestation au complexe sportif (600 personnes attendues). Le tennis-club organise le même jour leur repas de fin d'année. Cela provoquera certainement des difficultés de stationnement aux abords de l'équipement.

Olivier SCHINTGEN :

Le forum des associations aura lieu le 8 septembre dans les jardins de l'auberge.

Le parcours de santé est presque terminé. Avant d'en autoriser l'accès, nous devons faire passer un bureau de contrôle.

Françoise MAGYAR :

Qu'en est-il du devenir de la maison qui a brûlé, rue de Montgravé ?

Jean-Claude QUINTARD :

Nous avons contacté à plusieurs reprises le tuteur et le notaire qui s'occupe de la succession de la famille GASNIER. Celle-ci est en cours.

Nicole GUERNEVE :

Le 16 Mai 2018, nous avons eu le plaisir de faire une sortie avec le club des Anciens.

Visite de la crypte de Notre Dame de Paris, suivie d'un déjeuner. Visite guidée des tours de notre Dame de Paris (422 Marches), et son quartier.

Après tous ces efforts un diner bien mérité.

Une agréable soirée au caveau de la Huchette. Nous sommes rentrés à l'aube.

Une journée bien remplie et très agréable.

Cette année le comité des fêtes négocie avec les forains.

Les forains seront certainement présents cette année sur La fête des moissons du vendredi 24 au lundi 27 août. L'information sera confirmée sur les flyers du Comité des Fêtes.

Un repas est organisé salle Henri Boissière le samedi soir, les jeux des enfants auront lieu le samedi après-midi, Les jeux des dames et le « cou du canard » auront lieu le dimanche après-midi.

Une animation « tour d'hélicoptère » sera proposée au Grand-Vertois le dimanche.

Christophe RICHARD :

J'ai remarqué que des fenêtres au 2^{ème} étage du château sont ouvertes.

Ne devrait-on pas communiquer sur Les Ordures ménagères ?

Jean-Claude QUINTARD :

La C.C.V.E. a communiqué à plusieurs reprises à ce sujet. Des flyers ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres

Olivier JOSSE :

. Le point d'apport volontaire du cimetière est très rapidement rempli, souvent mal utilisé et des dépôts sauvages autour très fréquents. D'autres dépôts sauvages en différents points du village sont malheureusement de plus en plus fréquents.

- Un rappel sur les horaires d'usage des instruments à moteur thermique et autres matériels bruyants serait utile. Pour exemple, le lundi de pentecôte est à nouveau férié et ce sont donc les horaires d'un dimanche qui s'applique et il semble que certains l'aient oublié.

- L'entretien du RD 31 n'a pas été fait depuis un certain temps. La chaussée est « grasse », et l'évacuation des eaux pluviales se fait mal, voire pas du tout.

- Samedi 2 juin dernier, à 4 reprises, un rassemblement de plus de 300 motos a traversé notre village. Il s'agissait d'une opération de sensibilisation à la sécurité routière, pour les motards, encadrée par la gendarmerie. Il est dommage que les riverains n'aient pas été avertis de cette manifestation qui a généré quelques troubles de circulation.

Pierre MARCILLE :

Le passage du jury pour la fleur verte est programmé le 28 juin prochain.

Le gala de danse GR aura lieu le samedi 23 juin prochain à la salle polyvalente Henri Boissière.

Nicole SERGENT :

Un concert de trompes de chasse et piano aura lieu à l'église le jeudi 21 juin à 20h30.

L'entrée au concert est gratuite. Les artistes vendront des cd, les recettes seront reversées à l'association « Les petits Princes ».

Le vendredi 22 juin, la fête de la musique aura lieu sur la place de la mairie, venez nombreux.

Thierry MARAIS :

Rue des Herses : les travaux devraient être terminés à la fin du mois de juin.

Rue des Acacias : Les travaux d'amélioration du réseau d'eaux pluviales et la rénovation du réseau d'eau potable devraient se terminer avant la fin du mois. Après les acquisitions foncières, on commencera la 2^{ème} phase de rénovation de la rue.

Route de Brazeux- chemin aux loups : Sur la route de Brazeux, il y avait un ouvrage en train de s'écrouler. Nous en avons profité pour refaire et améliorer le virage et l'écoulement de l'eau. Nous avons remplacé la buse du chemin aux loups.

Une réunion avec le SIARCE et avec la SEMARDEL a été organisée en Mairie pour retravailler sur l'entretien des fossés du SIREDOM et derrière BIOGENIE.

Cours des écoles maternelle et élémentaire : elles seront refaites pendant les vacances scolaires de cet été.

Une journée d'intervention pour rebouchage des chaussée est programmée.

En septembre, il est prévu de rénover des joints des dalles et des pavés sur la place de la mairie.

La séance est levée à 20 heures 45